

Le parlementarisme sous la révolution

Autor(en): **Rossel, Virgile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wissen und Leben**

Band (Jahr): **9 (1911-1912)**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-748755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

45. *Löwen*: Hochmut. 49. *Wölfin*: Habsucht. 62. *einer*: Vergil, das heißt die führende Vernunft. 91. *andre Straße*: Nicht durch Praxis, sondern durch vernünftige Einsicht (Gang durch die Hölle an der Hand Vergils) wird das sündige Leben überwunden. 101. *Jagdhund*: Der von Dante ersehnte, mit Sicherheit nicht näher zu bestimmende Reformator der sündigen Welt (ein Papst oder sonstiger Machthaber). 105. *Feltro*: Geographisch Feltro und Montefeltro; für Cangrande (Verona), Ugucione (die Romagna), Papst Benedetto XI. 1303/4 (Treviso). Feltro kann aber auch „Filz“ heißen; damit wäre eine ärmliche Herkunft des Retters (wie bei Jesus) angedeutet. 107—108. *Camilla, Turnus* usw.: Helden aus der Aeneide. 117. *zweiten Tod*: nicht nur die Verdammnis, sondern die wirkliche Vernichtung der Seele. 119. *Feuer*: der Läuterung, im Purgatorium. 122. *Seele*: Beatrice. 125. *widerstrebte*: als Heide. 134. *Tor des heil'gen Petrus*: des Purgatoriums; weil der dort Wache stehende Engel die Schlüssel von St. Peter erhalten hat.

ZWEITER GESANG

13. *von Sylvius der Vater*: Aeneas. 18. *so wen wie was*: scholastische Redewendung; gemeint ist Rom und sein Weltreich. Vergleiche V. 20. 26. *Dinge*: von Anchises, der ihm die große Zukunft seines Geschlechtes prophezeit; diese aber, wie das römische Reich, war die Vorbedingung für das Aufblühen des Papsttums. 28. *Gefäß der Auserwählung*: Paulus. 52. *bei jenen*: in der Vorhölle. 53. *eine Frau*, Beatrice. 77. *Inhalt des Himmels* usw.: gleich: alles, was unter dem Monde lebt. 94. *Ein Weib*, Maria. 98. *Jünger*: Dante litt in der Jugend an den Augen und Lucia war die Schutzpatronin dieser Kranken. 108. *Wogentanz*: des Lebens.

ZÜRICH

KONRAD FALKE

(Schluss folgt.)



LE PARLEMENTARISME SOUS LA RÉVOLUTION

M. H. Micheli a publié naguère, dans cette revue, un article fort intéressant et, à bien des égards, très juste sur le parlementarisme suisse. Je voudrais, aujourd'hui, en recourant à un impartial et solide ouvrage de M. Gaston Dodu¹⁾, rapidement esquisser

¹⁾ *Le Parlementarisme et les Parlementaires sous la Révolution, 1789 à 1799.* — Origines du Régime représentatif en France, par M. GASTON DODU, Inspecteur d'Académie. In -8, Librairie Plon, Paris.

le monde et la vie des assemblées révolutionnaires. De prestigieuses légendes, d'une part, et, de l'autre, des partis pris iniques ont voilé la vérité. On a exalté outre mesure, sinon la Législative, du moins la Constituante et la Convention. On les a calomniées aussi avec une étrange fureur, et Taine s'y est acharné dans ses *Origines de la France contemporaine*.

Pour Taine, le grand témoin de la Révolution a été le Genevois Mallet-Dupan, qui, dans l'une de ses lettres à l'Empereur d'Autriche, traçait à distance ce tableau de la Convention nationale : „C'est un assemblage de sujets perdus de dettes, de mœurs, de réputation. C'est sans exagération aucune que j'ose avancer, qu'en choisissant dans les prisons de l'Europe un nombre de malfaiteurs de choix pour en former un Conseil législatif, on trouverait certainement parmi eux une scélératesse moins approfondie. Je craindrais de peindre à Sa Majesté Impériale et Royale la vie infâme de trois ou quatre cents de ces députés. Ils étonnent la ville la plus corrompue du monde par leurs débordements. C'est du sein de la débauche la plus effrénée qu'ils rendent l'ordre des massacres; c'est en sortant des bras des plus viles prostituées qu'ils vont parler de *mœurs* et de *vertus* à la tribune; c'est au milieu d'orgies qui feraient rougir les plus impudents libertins qu'ils reçoivent les clefs des villes conquises et les propositions de paix.“ Le morceau a de l'allure. Mais on a prouvé que les *Correspondances* de Mallet-Dupan ne sont que des pamphlets contre-révolutionnaires, et, s'il faut admirer le talent de ce publiciste, son autorité est presque nulle: tant qu'il reste en France, on peut accorder quelque crédit au journaliste passionné mais clairvoyant, qu'il fut; dès le moment où il se condamne à l'exil, tout en persistant à juger les événements et les hommes qu'il ne connaît que par les gazettes, il n'est plus qu'un fournisseur de littérature destinée à caresser les haines de ceux qui la lui demandent. Après tout, il est possible que „Sa Majesté Impériale et Royale“ n'ait pas été flattée plus que de raison d'apprendre que ses diplomates étaient battus, comme ses armées, par un gouvernement où les échappés de bague formaient l'immense majorité.

Les caricatures féroces de Mallet-Dupan et truculentes de Taine, sont-elles autre chose que des caricatures?

Les mémoires de Bailly, âme tendre et généreuse, et d'autres documents contemporains ont permis à M. G. Dodu de reconstituer en ces termes la physionomie de la Constituante: „La robe noire des ecclésiastiques, le costume des députés du Tiers aux nuances variées mais à peine moins sombres que celles de l'uniforme auquel presque tous ont renoncé, donnent à l'ensemble une tenue sévère. Chacun s'habille à sa guise, mais évite les écarts voisins de la recherche ou de la vulgarité. Point d'affectation dans un sens ni dans l'autre. Rien qui attire le regard, pas même le signe extérieur qui eût fait tant plaisir à quelques formalistes. Simplement une médaille dans la poche pour, au besoin, établir l'identité du porteur. Rien dont le goût soit choqué, ni la décence offensée... Peu de places vides, car, à l'exception des dernières semaines de la législature, pendant lesquelles l'Assemblée qu'on sentait mourir d'épuisement, n'attira plus à certains jours que cent cinquante ou deux cents fidèles (sur 1118), les Constituants se firent de leur assiduité un point d'honneur. Toute absence s'autorisait de l'obtention préalable d'un congé régulier... Si bien que l'observateur attentif eût pu, d'un bout de la salle à l'autre, compter en moyenne un millier de sièges occupés.“ La tenue et l'assiduité ne sont, certes, pas indifférentes dans un Corps délibérant. Le tort le plus grave de la Constituante fut, non pas sans doute de rendre ses séances publiques, mais de faire très mal la police des tribunes et d'accueillir à la barre de l'assemblée des pétitionnaires qui détournaient vers leurs petits intérêts personnels une attention due exclusivement aux grands intérêts nationaux. Ce fut là l'origine des tumultes futurs, et comme la préface des coups d'état démagogiques.

On travaillait beaucoup dans la Constituante. On dépensa, entre autres, dans les Comités, une somme prodigieuse de labeur et de talent. S'il est exact que plus d'un Comité ait outrepassé ses pouvoirs, et que l'intrigue y ait joué son rôle, on y rencontrait des spécialistes d'une indiscutable compétence. N'est-ce pas grâce à leur connaissance profonde du droit féodal que Merlin, Tronchet, Goupil de Prefelne réussirent dans la tâche ingrate et malaisée de débrouiller l'inextricable écheveau du *complexum feudale*? Comme l'expose l'auteur que nous avons déjà cité: „Dans l'espace de deux ans, les Comités de la Constituante

avec leurs bureaux élus au scrutin, leurs séances régulières, leurs enquêtes auprès des ministres, directoires, administrations ou corps de métiers à l'effet de collationner la masse des documents destinés à servir à leurs délibérations, grâce aussi à la rude et bonne guerre qu'ils firent à toute mauvaise volonté comme à toute paresse, furent les artisans de la démolition méthodique de l'ancien régime et les premiers architectes, au moins quant aux fondements, de la société nouvelle." Leurs fautes n'ont été que l'inévitable rançon de la tâche formidable qui leur échet en partage.

On a blâmé les Constituants de n'avoir pas mis davantage à profit l'expérience parlementaire des Anglais. Il faut avouer que le règlement de leurs séances, d'ailleurs mal observé, n'était pas un modèle du genre. Toujours est-il qu'on ne saurait leur reprocher de n'avoir pas copié l'étranger. Ce qui convient aux uns peut ne pas convenir aux autres. Une courtoisie parfaite corrigea les erreurs et combla les lacunes de prescriptions improvisées. Lorsqu'il s'agit de l'élection du président, on appelle indistinctement les trois ordres au fauteuil: vingt-sept fois le Tiers, vingt-six fois la Noblesse, huit fois le Clergé. Aucun des trois ordres n'est sacrifié non plus lors de la nomination des Comités. Les orateurs veillent à ménager les opinions, l'amour-propre et jusqu'aux susceptibilités de leurs collègues. S'il arrive que les gros mots partent tout seuls, c'est l'exception. Un jour que Robespierre s'évertue vainement à se faire écouter et répète à plusieurs reprises: „Je demande une mesure,“ une voix lui répond: „Donnez-lui une mesure d'avoine!“ Malouet traite Barnave ou Mirabeau de „misérable“, et, à l'épithète „d'infâmes“ que fulmine Lavie contre D'Epresménil et Guilhermy, ceux-ci ripostent par celle de „gueux“. Et l'abbé Maury a de redoutables absences de politesse. „Il n'en est pas moins vrai, certifie l'historien très sûr qu'est M. G. Dodu, que les expressions malsonnantes furent peu usitées dans le langage parlementaire de l'époque; le persiflage y est inconnu, la raillerie même y était de mauvais ton.“ Ainsi, le 8 Juillet 1789, Mirabeau parlant, sur un ton narquois, de „la mesure incommensurable de lumières versées sur l'Assemblée par le préopinant,“ il est interrompu par des cris: *à l'ordre*, qui éclatent sur tous les bancs. Et l'on ne signale que de rares voies

de fait, bien que le tempérament français ne soit pas de glace et que les sujets de discorde n'aient pas manqué.

Quelque opposées que fussent les idées des divers partis, elles n'empêchaient nullement les relations les plus cordiales entre membres de la gauche et de la droite. Aussi s'explique-t-on que tant d'acteurs du drame révolutionnaire aient pu, dans leurs souvenirs, évoquer avec une sorte d'attendrissement les beaux jours de la Constituante. „Les bontés de l'Assemblée, écrira l'un de ses présidents, le sage Bailly, sont gravées dans ma mémoire; et ces premiers moments de ma carrière politique que je n'ai retrouvés nulle part depuis, m'ont souvent consolé des moments bien différents que j'ai eus dans les autres assemblées.“ Montlosier, qui est dans un autre camp, pourra dire à son tour: „Ce temps de l'Assemblée constituante a été pour moi le temps de l'amitié.“ Quels hommages vaudraient ceux-là?

Il importe de ne pas négliger ceci: les méthodes oratoires des Constituants eurent un effet décisif sur les mœurs parlementaires. Un discours préparé à loisir n'incite pas celui qui le prononce à céder aux mouvements de la passion. Or, si nous en croyons Arthur Young, les neuf dixièmes au moins des députés lisaient jusqu'à leurs répliques. On ne réfutait pas ses contradicteurs, ou, du moins, on ne les réfutait que si le hasard collaborait à la réfutation, car on avait fabriqué son manuscrit avant de les avoir entendus. Suivant Etienne Dumont, il n'y avait pas plus de cinq Constituants qui fussent capables de répondre du tac au tac à une interruption, ou à une agression: Maury, Barnave, Touret, Clermont-Tonnerre et Mirabeau; M. Dodu, lui, y joindrait les noms de Casalès, de Grégoire et surtout de Le Chapelier, qui, déclare Montlosier, „peut être mis au premier rang de nos improvisateurs et n'a cédé en talent à qui que ce soit, pas même à Mirabeau.“ L'habitude de lire ou de réciter de mémoire était fille de la vanité autant que de la coquetterie: né d'hier à la vie publique, on désirait briller et l'on ne pouvait se résigner à l'infortune d'ignorer les honneurs de l'impression.

Mais voici l'impardonnable faute commise par la Constituante. Si les sollicitations et les protections sont de toutes les époques et de tous les pays, le quémandage officiel a été organisé, en France, par la première assemblée de la Révolution. Et c'est ainsi

que se créa cette détestable mentalité électorale qui est la plaie honteuse de la Troisième République.

Au début, les plus viriles résolutions avaient été prises. Le Législatif entendait ne pas empiéter sur les attributions de l'Exécutif et il vota des textes très nets dans ce sens. En pratique, le député se fit le commissionnaire de ses électeurs, en faveur desquels il usa et abusa de son influence. Le mal n'est donc pas de ce matin. Il a un siècle d'existence et plus; il n'en sera que plus difficile à guérir. Et pourtant, le 7 Novembre 1791, la Constituante avait solennellement proclamé „qu'aucun membre du Corps législatif ne pourrait solliciter ni pour autrui, ni pour lui-même, aucunes places, donations, pensions, ni traitements ou gratifications du Pouvoir exécutif ou de ses agents.“ L'éternelle piperie des grands mots! Bientôt le zèle du représentant du peuple fut mesuré moins à son travail dans l'assemblée qu'au succès de ses démarches dans les ministères. La doctrine du député marchand de places est formulée avec un admirable cynisme, dès le 5 Août 1789, par la députation de Marseille elle-même, dans une lettre à la municipalité; et c'est ici un argument de plus à l'appui de la thèse que la prépondérance du Midi dans la conduite des affaires publiques a été funeste à la France: „Nous ne croirons jamais nécessaire d'avoir des ordres exprès de votre part pour soutenir et défendre les *intérêts particuliers de nos concitoyens et nous croirons remplir par là l'objet de notre mission que nous n'avons jamais regardée comme bornée aux séances de l'Assemblée nationale*. Notre serment a gravé cette obligation dans nos cœurs et toutes nos actions en ont reçu l'empreinte.“ Cette „Marseillaise“ d'un nouveau genre, et du plus abominable genre, fut immédiatement plus populaire que l'autre. Elle n'a pas cessé d'être, en France, la loi et les prophètes. Sommes-nous, en Suisse, absolument réfractaires à ce mal? Infiniment moins grave qu'il ne l'est en France, il n'en sévit pas moins chez nous aussi. Les intérêts cantonaux, régionaux, municipaux, qui, parfois, touchent de bien près à l'intérêt personnel et qui sont fâcheusement solidaires de l'intérêt électoral, inspirent nombre d'initiatives et dictent nombre de votes qui sont contraires à l'intérêt général. Trop souvent, les principes passent après les combinaisons et les marchés de couloirs... Revenons à la Constituante!

Comme le dit excellemment M. Gaston Dodu: „Il faut que la remise et l'exercice du mandat soient libres de toute préoccupation qui puisse faire tomber ce dernier au niveau d'un métier. Autrement, tout est perdu! Autrement, tout se détraque, tout se rouille, tout casse dans la machine parlementaire. Un Exécutif n'ayant du pouvoir que l'apparence, un Législatif en usurpant toute la réalité par son immixtion à tout propos comme hors de propos dans le domaine de l'Exécutif, c'est l'impuissance et l'enlèvement. D'un côté, le gouvernement qui ne gouverne pas; de l'autre, la dictature d'une multitude.“ Quelles qu'aient pu être les autres faiblesses de l'Assemblée constituante, il n'y en eut pas de pire que celle-là, et ce fut le legs le plus dangereux que les hommes de 1789 firent à leurs successeurs.

L'accomplissement d'une tâche de député exigeait un effort constamment renouvelé. Il est remarquable que le devoir parlementaire n'ait tué ni la vie mondaine, ni les goûts littéraires ou artistiques. D'abord, le principe de l'indemnité ayant triomphé, tous les Constituants furent à peu près libres de soucis matériels. Ils recevaient dix-huit livres par jour, ce qui était fort honnête, et ce qui vaudrait trois ou quatre fois plus en 1911. Les critiques et les quolibets allèrent bon train. Une adresse à l'Assemblée nationale commençait ainsi: „Rendez-nous nos dix-huit francs et f.....-nous le camp!“ L'opinion finit par estimer que le chiffre de 18 livres était modéré en comparaison des 70 livres qu'avaient touchées les notables. „Il est de toute justice, disaient les *Révolutions de Paris*, que nous payions nos députés; si nous ne les payons pas, ils sont exposés à se vendre et à nous vendre.“ On peut constater, au surplus, que les services des Constituants étaient mieux rémunérés que ne le furent, dans la suite, ceux des députés dans la plupart des Etats. Que si l'on fait abstraction de la France, où une décision du 22 Novembre 1906 a porté de neuf à quinze mille francs le montant de l'indemnité, ou des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (27 500 francs), les membres des Parlements sont partout traités avec moins de largesse: Hongrie 6500 francs, Hollande 4150, Belgique 4000, Allemagne 3750, Grèce 1800, Suède 1650, Autriche 21 francs par jour, Russie 26, Roumanie, Bulgarie et Suisse 20, Prusse 18, Norvège 16, Serbie 15,

Danemark 13, etc. Et, dans nombre de pays, la fonction de député est purement honorifique.

Evidemment, le mandat législatif n'a pas enrichi les représentants de la nation. Il ne les a pas non plus appauvris. Ils peuvent vivre dans la capitale, sans être acculés à l'emprunt. Ils fréquentent les salons, ils vont au théâtre, ils assistent aux réceptions, ils fondent des clubs. La politique et de nobles distractions les occupent assez pour qu'ils ne succombent pas à la tentation de s'abandonner aux plaisirs de Paris. Quelques Constituants se sont livrés à la dissipation ou à la débauche, un Mirabeau, un Casalès, un Talleyrand, un Maury, cinq ou six autres. Les écarts d'une infime minorité n'atteignent pas l'assemblée elle-même. Détail significatif, en dehors d'un cas de défaut de paiement d'une dette en matière civile, cas au sujet duquel la Constituante jugea, au surplus, que les députés n'étaient pas inviolables, il n'est pas un seul exemple de plainte portée devant le Corps législatif aux fins de poursuites judiciaires.

Les autres assemblées révolutionnaires ont dégénéré. Elles ont l'excuse de la guerre civile, de la guerre étrangère, des conspirations et des trahisons qui énervaient les caractères et déchaînaient les passions. Elles ont été le théâtre de scènes révoltantes et le laboratoire de sanglantes exécutions. Individuellement, la majorité des parlementaires étaient de braves gens ou des gens de vertu moyenne. Ne ramassons pas nos renseignements dans le fatras des mémoires, journaux et rapports de police! Les lettres que Philippeaux adresse, de la prison, à sa femme, ne montrent-elles pas ce qu'avait été leur vie commune? Goujon n'est-il pas demeuré fidèle jusqu'au bout à la fille de son vieil ami Cormery? Merlin de Thionville a-t-il repoussé la fiancée de son choix, lorsque la petite vérole l'eût rendue aveugle après l'avoir horriblement défigurée? Couthon, brisé par une paralysie précoce, ne subit-il pas son martyre avec une douceur stoïque? N'est-ce pas à l'expérience conjugale de Camille Desmoulins que nous demanderions l'une des plus pures visions du bonheur domestique? Et quoi de plus émouvant que la *Correspondance* de Lebas, où ce Conventionnel nous révèle toute l'ingénuité de son cœur dans des lettres quotidiennes à son père, un modeste tabellion de province? „Le niveau moral de la Convention, affirme l'auteur du

Parlementarisme sous la Révolution, ne fut ni inférieur, ni supérieur à celui des précédentes Assemblées. Sans doute, on trouve plus de laisser-aller dans les manières, plus de liberté dans les habitudes sociales de ses membres. La façade est moins brillante ; mais rien n'indique que le fond ait beaucoup changé. " Que nous sommes loin de Taine et de sa ménagerie de fauves, ou de son asile de déments !

Après cela, il est un signe d'une irrécusable valeur. Les députés révolutionnaires ont-ils eu les mains propres ? La puissance corruptrice de l'argent leur a-t-elle imposé son joug ? S'ils avaient été des hommes dépravés, ils n'eussent pas résisté aux périls de la vénalité ou de la concussion. S'ils y ont résisté, il est plus que probable que leurs mœurs étaient intactes. Quelques brebis galeuses ne font pas tout le troupeau, et ils sont légion, ceux qui sortirent de la Convention plus pauvres qu'ils n'y étaient entrés. La démonstration de M. Gaston Dodu est, sur ce point, d'une saisissante rigueur. Et nous pouvons conclure avec lui : „Le grand nombre de demandes de secours, adressées par des veuves, orphelins ou mères de Conventionnels au Conseil des Cinq-Cents, témoignent de la misère glorieuse laissée pour tout héritage à ces derniers. En revanche, on chercherait en vain, dans un moment où tous les moyens de corruption furent versés par l'Europe, un représentant à clouer au pilori pour crime de trahison.“ Et puis, si le sens moral des législateurs s'était affaibli, la conscience publique aurait également baissé ; il n'en est rien : Paris ne s'amuse pas d'une manière plus scandaleuse en 1793, qu'en 1789, en 1792, ou plus tard.

Il résulte de ces faits que le régime démocratique eut en France de très honorables commencements. Ce n'est pas un idéal à proposer, assurément. Mais, aux prises avec d'extraordinaires difficultés, il a réorganisé l'Etat, il a sauvé la patrie et il a été scrupuleusement intègre. On n'en pourrait dire autant ni de tous les Parlements, ni de tous les gouvernements de la planète.

VIRGILE ROSSEL

